

## ATELIERS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE RENCONTRE RAN'EAU



*Fianarantsoa*

*2-3-4 Octobre 2018*



## **Editorial**

La 8<sup>ème</sup> édition des ateliers de la coopération décentralisée s'est tenue dans la ville de Fianarantsoa des 2 au 4 octobre 2018 dans la région Haute Matsiatra, terre de coopération entre la Métropole du Grand Lyon et cette Région. Six mois après les Assises de la coopération décentralisée qui se sont tenues en mars 2018 à Antananarivo, cette rencontre technique a permis à tous les acteurs de coopération de se réunir autour de plusieurs sujets et d'une thématique transversale, à savoir l'eau assainissement déchets.

Ouverts par la Maire de Fianarantsoa, le directeur de la coopération décentralisée du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation et l'ambassade de France, ces ateliers se sont caractérisés par la participation d'une très grande majorité des partenaires en coopération décentralisée, élus et techniciens, et des autorités administratives impliquées. Cet atelier, compte tenu de la thématique abordée, s'est organisée en collaboration avec le réseau Ran'Eau, plateforme portée par le PSeau qui réunit l'ensemble des acteurs de l'eau œuvrant à Madagascar. Cette co-construction a permis de réunir au sein d'un même évènement les acteurs de coopération décentralisée et experts et techniciens de l'eau issus de différentes associations.

Ces ateliers étaient également l'occasion de revenir sur les Assises et ont permis de présenter les actualités des différents projets de coopération décentralisée. Une journée entière a ensuite été consacrée à l'eau assainissement avec un point d'attention sur le montage de projets de coopération décentralisée sur l'eau et un après-midi sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Madagascar.

Cette rencontre a été également l'occasion de réaliser des visites de terrain sur le bassin versant Soarano Ambalavao du projet Kolorano, lieu de captage pour l'alimentation en eau de la commune d'Ambalavao et sur lequel intervient le Grand Lyon avec Agrisud, Nitidae et la Région Haute Matsiatra. La visite a également permis d'appréhender la gestion de l'adduction en eau potable en zone rurale mis en place par le programme Eaurizon et le Gret.

## Abréviations

AEP	Accès à l'eau potable
AFD	Agence française de développement
AIMF	Association internationale des maires francophones
AMGV	Association des Maires des Grandes Villes de Madagascar
APD	Aide publique au développement
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BDEA	Base de données sur l'eau et l'assainissement
BM	Banque mondiale
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
BP	Budget participatif
CAC	Centre d'appui aux communes
CNCD	Centre national de coopération au développement
CR	Commune rurale
CRFPA	Centre régional de formation agricole
CTD	Collectivités territoriale décentralisée
CU	Commune urbaine
CUA	Commune urbaine d'Antananarivo
CUDS	Commune urbaine de Diego Suarez
CUF	Cités Unies France
DAECT	Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
DREAH	Direction Régionale Eau Assainissement Hygiène
EAH	Eau Assainissement Hygiène
FAR	Formation Agricole et Rurale
FDL	Fonds de Développement Local
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (AFD)
FPT	Fonction publique territoriale
GESCOD	Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement
GIZ - ProDÉCID	Projet Germano-Malgache pour le Développement Communal Intégré et la Décentralisation
INDDL	Institut National de la Décentralisation et du Développement Local
JIRAMA	Jiro sy rano malagasy, la compagnie d'eau et d'électricité de Madagascar
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MID	Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation
ODD	Objectif de Développement Durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OPCI	Organisme Public de Coopération Intercommunale
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
ps-Eau	Programme Solidarité Eau
RMC Eau	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
SAMVA	Service autonome de maintenance de la ville de Antananarivo
SCAC	Service de coopération et d'Action Culturelle
SIG	Système d'information géographique
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

## Retour sur les financements de partenariat des coopérations décentralisées

### ⇒ Présentation du Programme INTERREG et de la fiche Eau INTERREG

Le premier expose a porté sur INTERREG La Réunion, présenté par Mme Mathilde Lebon, Chargée de projet INTERREG V Océan Indien.

Cette dernière a rappelé les objectifs de ce programme européen pour l'Océan Indien<sup>1</sup>. Le programme INTERREG est de 12 millions d'euros en incluant Madagascar et a financé différentes actions et nommant celles de la PIROi et la plateforme de télédétection CISOI. Les rôles de l'antenne de la Réunion et du MAE malgache ont été présentés de même que les 5 axes thématiques et les fiches action. En particulier celle sur la formation dans la gestion de l'eau.

Les critères de montage des projets sont rappelés avec à la base une convention de partenariat entre partenaires et différents critères de coopération contenus dans les différentes fiches action. Il est rappelé que le programme ne finance pas d'investissement et fonctionne sur une base de remboursement au porteur de projet.

Lors de la présentation INTERREG, il a été demandé si l'accès à la plateforme de télédétection SEAS-OI était ouvert à tous. Cette plateforme étant accessible au plus grand nombre, le lien pour y accéder: [www.seas-oi.org/web/guest/catalogue#/main](http://www.seas-oi.org/web/guest/catalogue#/main)

### **Echanges**

Les échanges ont porté sur les types de porteurs de projet les types de projets, les possibilités de partenariat avec la mise en lien des partenaires. Une question est posée sur l'accès des données télédétection CISOI. Des montants seront réalloués en fonction des actions envisagées.

A noter que le FEDER ne finance pas d'infrastructures mais un cofinancement AFD est possible cependant avec une coopération INTERREG.

Une question concerne également les partenariats entre commune. Le programme INTERREG implique effectivement un partenariat avec une structure réunionnaise, il est de même pour les partenariats avec les collectivités malgaches. Il est rappelé les textes malgaches qui stipulent que les projets présentés par une collectivité locale doivent avoir un avis de la Région. Le directeur de la coopération décentralisé rappelle que la Région n'a pas tutelle sur les collectivités mais s'il y a plusieurs communes impliquées le rôle de la Région est évident sans interférer pour autant dans le pouvoir des communes. La région appuie et conseille sur les questions d'équilibre.

---

<sup>1</sup> Présentation power point

## ⇒ **Présentation de la FICOL Morondava**

Le deuxième exposé concerne le projet financé par le programme FICOL de l'AFD à Morondava, présenté par M. Théo Grondin. Un power point est diffusé pour présenter le contexte à Morondava, l'hydrologie, la pression urbaine avec les remblais qui ont un impact sur la montée des eaux etc.

Il y a un fort recul de la ligne de terre et des impacts sur l'inondation des fleuves. Les infrastructures existantes pour lutter contre ces conséquences sont présentés et notamment les drains pour les fleuves des épis pour maintenir le sable et stabiliser qui sont aujourd'hui inutiles voir dangereux. Les aménagements de type Colas pour la protection des cuves de pétroles sont efficaces mais très coûteux.

Le programme d'action a été initié en 1998 en proposant des solutions simples et des aménagements souples pour améliorer la résistance au vent et fixer le sable sur la plage. Les espèces indigènes sont privilégiées avec un travail réalisé par un bureau d'étude. Seuls les aménagements souples des travaux à venir s'appuient sur les aménagements réalisés à la Réunion ou en Métropole. Pour le génie civil la réhabilitation des épis est également envisagée. La valorisation des plages est aussi prévue avec la lutte contre la DAL et la construction de des points de collecte des déchets. La démarche est concertée grâce à des enquêtes sur les besoins des habitants et des acteurs locaux. Un bureau d'étude accompagne et appui pour privilégier des travaux immobilier avec l'implication des Fokontany. Le calendrier prévoit la validation des diagnostics et la validation du projet de réaménagement en 2019 et livraison en 2020.

La structure du financement est rappelée et l'intérêt du financement FICOL. Le volet technique est mis en œuvre par la Région Réunion. La moitié des fonds est rétrocédé à la commune et une assistance technique et juridique est mobilisée. Une maîtrise d'œuvre est également prévue.

### **Echanges**

Les interventions ont porté à nouveau sur la hiérarchisation er de l'avis des Régions.

La question d'une fiche sur la façon de financer la commune est posée. C'est un vrai sujet qui va permettre d'aider la coopération décentralisée. Le Directeur de la coopération décentralisée évoque le fait que le Ministre des finances peut autoriser sur la base d'un accord de coopération et d'un programme d'emploi, le passage via un compte dans une banque primaire.

La question de la cartographie et son appropriation est évoqué de même que les SIG régionaux

Question sur la technique et la durée de conservatoire du littoral avec l'avancement sur l'espace plage tenant compte des évolutions qui ont rendu des terrains autrefois privés en plages publiques

## ⇒ **Présentation de la FICOL AGRICOP Normandie**

Mme Virginie Labeaume, représentant de la coopération décentralisée Normandie-Atsinanana a ensuite fait une présentation du programme de la FICOL Normandie-Atsinanana. Un film est diffusé présentant la démarche partenariale de la Région Normandie et la Région Atsinanana avec l'ONG AVSO et l'ONG Ethiquable. La présentation du projet a mis en avant ses enjeux dans le cadre régional pour les deux régions et notamment le commerce équitable qui permet de mettre en avant et développer le principe de réciprocité de cette coopération. Nous entrons dans une période où la seule approche de solidarité internationale ne suffit plus. Le plan de financement repose sur un million d'euros de subvention de l'AFD qui représente 70% du budget total.

Le projet AGRICOP prévoit de s'ouvrir à de nouvelles coopératives et repose sur une structuration du commerce équitable à l'échelle régionale et nationale avec le réseau RCCE avec un nouveau lieu de stockage

et de transformation des produits situé proche du port. La gouvernance du projet reste basée sur la coopération existante entre les deux régions. Un comité de pilotage et un comité de suivi spécifique étant mis en place avec des réunions respectivement prévues chaque année et chaque mois.

Les impacts concernent tant le volume des coopératives, que leur revenu ou la croissance des adhérents en particulier les femmes ou le développement de nouveaux produits tel que l'huile essentielles et l'apiculture.

La composante 1 concerne la concertation des acteurs producteurs entreprise ou collectivité pour aborder des thématiques à valider au fil de l'eau en fonction des besoins. La composante 2 accompagnera le réseau des coopératives de commerce équitable vers son autonomie et l'ancrage territorial. La composante 3 cible le volet quantitatif et qualitatif avec des investissements prévus en matière de transformation polyvalent. La dernière composante vise à renforcer les capacités entrepreneuriales en trouvant des débouchés nouveaux en Normandie ou des nouveaux produits.

### **Echanges**

Les échanges ont porté sur les autres actions filières soutenues dans la Région mais aussi sur le choix de l'atelier dans le lycée agricole. Pour le domaine, il s'agit d'un terrain autonome de celui du lycée.

Il faudra réellement sécuriser note le directeur de la coopération décentralisée car le terrain restera dans l'inventaire de l'État. Il faudra demander à ce que ce terrain soit transféré à la Région. Il faudra que la Région exerce un leadership fort. La question du terrain prévoit effectivement sa sécurisation et un centre pour le bambou et le machiniste agricole sont également prévus. Le DDR rappelle que la finalité est que le pilotage du projet soit assuré par la région Atsinanana.

La Maire de Mantsoa souligne le caractère gagnant-gagnant de cette coopération et sollicite de connaître les collaborations avec les communes environnantes. Le projet favorisera le dialogue entre les coopératives et les Maires en particulier par rapport aux revenus générés. La région Atsinanana facilitera le lien avec les Maires et la question des aires de collecte. Ce projet pourra entretenir la dynamique des intercommunalités selon le directeur de la coopération décentralisée. La région a bien prévu pour aller dans ce sens et à contacter la présidente l'association des maires d'Atsinanana.

L'Ille et Vilaine évoque le constat sur Alaotra Mangoro de la difficulté de rédiger des projets qui répondent aux attentes des collectivités françaises.

L'exemple de Billere est cité par la Nouvelle Aquitaine comme coopération induite par la Coopération régionale.

L'AFD souligne le lien entre le réseau des coopératives et l'unité de transformation. C'est effectivement un enjeu du projet.

### ⇒ **Point de situation sur l'Intercommunalité par le Ministère de l'intérieur et la décentralisation**

Le directeur de la coopération décentralisée, M. Roger Mahazoasy évoque le sujet des financements. L'objet de sa présentation est la question des nouveautés depuis le décret de 1993. A l'époque les coopérations décentralisées sur la base de l'ordonnance 933 avait considéré les intercommunalités comme des associations ce qui a été une erreur.

Une étude du PNUD avait mis en avant les enjeux de la fiscalité locale et envisagé 22 points de fiscalité existante. La question des transferts de l'État n'est donc pas la seule. Depuis 1999 il y a 54 intercommunalités sur tout le territoire puis une centaine ont été créées « sur un effet de mode ». Cela reste très faible alors qu'il y a environ 1700 communes.

Aussi, le directeur de la coopération décentralisée évoque les 172 villes qui sont des centres urbains dont 8 sont des Communes Urbaines de première catégorie. Dans la catégorisation des intercommunalités, il y aurait un intérêt certain à prendre en compte les pôles urbains vecteurs de ressources. L'enjeu serait de convaincre le gouvernement pour les reconnaître comme intercommunalités.

Egalement, les coopérations devraient tenir compte des compétences transférées en s'alignant sur le PND tout en gardant le principe de subsidiarité. Les enjeux mondiaux comme les ODD sont à prendre en compte car les choses se passent à la base, au niveau local. Un travail est en cours avec l'OIF sur cette « localisation des ODD ».

Il convient aussi de prendre en compte la question du statut des intercommunalités. Par exemple, au-delà de l'OPCI il est possible d'envisager un EPA local ou un groupement local comme pour le TATOM à Tananarive. Les zones minières par exemple pourraient donner lieu à la création d'un EPIC.

Les discussions avec les ministères sectoriels sont engagées. Même si les capacités des communes sont faibles, il ne faut pas leur enlever de compétences. Le code de l'eau par exemple ne peut pas prévaloir sur la loi de décentralisation qui est une loi organique. Sur les 8 ministères concernés, la déconcentration reste inachevée avec un retour après la crise à un centralisme. Il faut donc que la maîtrise d'ouvrage soit effectivement de la responsabilité des collectivités.

Un projet de décret sur les structures intercommunales qui tient compte de ces principes a été préparé. Le travail de sensibilisation sur le « faire ensemble » se poursuit.

### **Echanges**

Les échanges ont porté par le témoignage de la Maire de Mantsoa sur le début de l'intercommunalité lorsque les maires s'étaient retrouvés pour gérer la situation d'engorgement du Grand Tana et où des techniciens avaient été formés par la coopération française. Autour d'Antananarivo les Maires avaient souhaité cette intercommunalité avec l'OPCI Fivtana, structure performante qui a par exemple réalisé le tracé du bypass. Les techniciens de commune étaient compétents et garant de la pérennisation ils ont alors été remerciés par les nouvelles équipes municipales car trop bons donc « trop dangereux ». L'intercommunalité est indispensable sur la base d'un sujet bien déterminé et sa pérennité doit être assurée.

Le directeur de la coopération décentralisée confirme que le travail avec l'AFD au niveau de l'INDDL prend en compte cette dynamique.

## ⇒ **Présentation du projet du GESCOD**

M. Justin RANDRIANARISON, Chef du service technique intercommunal de l'OPCI Volamena fait une présentation dans laquelle il aborde la situation actuelle et les enjeux de ce groupement de 16 communes dans la Région Betsiboka du district de Maevatana. Cet OPCI a été créé grâce à l'appui de l'IRCOD et du SCAC avec un premier centre d'appui aux communes.

Les communes membres manquaient de techniques et connaissances sur plusieurs sujets pour engager une réelle dynamique du développement de leur territoire. Les Maires ont considéré que les acquis étaient importants même après l'arrêt des cofinancements. Ils ont alors décidé de mobiliser des projets comme source de financement pérenne pour l'OPCI. C'est ainsi que le projet de gare routière a été pensé. Un financement a été obtenu de l'UE et la gare routière est fonctionnelle et permet 50% d'autofinancement du service d'appui aux communes.

Cette intercommunalité se caractérise par la mutualisation des services qui aux côtés des communes est essentielle pour la formation ainsi que la recherche de partenariat. Le fonctionnement reste cependant difficile, les fonds étant au commencement gérés dans une banque primaire via les financements du GESCOD, puis un rappel du TF de Majunga a demandé la création d'un compte auprès du trésorier de Maevatanana ce qui a été fait malgré des procédures très lentes. Le compte étant maintenant créé, les recettes sur la gare routière et la certification foncière restent gérés par le trésor avec l'appui GESCOD sur le compte bancaire.

Mme Laurence RAVELOARIVONY, Maire de la Commune rurale d'Andribale, membre de l'OPCI fait un témoignage sur l'appartenance à l'intercommunalité avec la mutualisation des services et la capacité à surmonter les problèmes tels que la gestion administrative et financière (vérifié par une mission du MID sur la gouvernance locale) et l'augmentation des revenus. Des projets ont ainsi été réalisés et la commune a avancé sur le montage de projets AEP.

### **Echanges**

Les échanges ont porté sur les rôles de chaque technicien, les collaborations avec les services déconcentrés, sur les échanges de données et la répartition des ressources entre les membres de l'OPCI et sur la pérennisation à la suite du partenariat GESCOD.

Les revenus de la gare routière ou les compétences sur la cartographie sont des garants de cette pérennisation. L'appui du GESCOD intervient au niveau technique ou sur la recherche de financements.

## ***Formation agricole et rurale, développement rural***

### ⇒ **Nouvelle Aquitaine – Itasy et le programme de coopération en formation agricole et rurale**

M. Benjamin Cambronne, Assistant de coordination formation agricole et rurale fait une présentation du programme de coopération de la Nouvelle Aquitaine en mettant en avant l'appui technique et le soutien financier et notamment via deux organisations qui sont Agrisud et l'APDRA. Ces approches ciblent à la fois des maîtres paysans et deux pôles de formation avec l'université et le centre régionale de formation professionnelle agricole.

Le CRFPA dispose d'une équipe exécutive permanente et compte dans son CA des collectivités dont la Nouvelle Aquitaine, des services techniques, des organismes d'appui et des organisations paysannes. Ce centre est ainsi profondément ancré territorialement pour répondre à sa mission de formation répondant aux enjeux de la région Itasy. Il dispense des formations ponctuelles dont le nombre a malheureusement diminué en 2018 au profit de formations initiales qui ciblent 20 jeunes pour un brevet d'exploitant agricole.

Le projet FORMAPROD reste en attente des impacts de ces dotations avant de fournir un éventuel nouvel appui. La formation continue est délivrée pour un coût de 10 000 ariary. Des formations pour les maîtres exploitants se poursuivent également sur délégation d'Agrisud. Les formations ponctuelles ont un vrai impact avec des transferts de techniques. Il est ainsi envisagé des formations professionnelles qualifiantes et la construction d'un bâtiment pour une pépinière d'entreprise pour l'agro transformation qui démarrera fin 2018. Le centre dispose d'une exploitation de 16 hectares privilégiant l'agronomie de conservation et l'agriculture biologique de même que la production de semence. Le centre est membre du réseau des établissements agricoles professionnels Afrique australe et océan indien.

Le deuxième axe de formation agricole intervient sur la régionalisation de la formation agricole et rurale via le CRFPA. Présidé par le chef de Région et ciblant 5 volets le centre Bénéficie de l'appui de la Nouvelle Aquitaine en RH. Les perspectives reposent sur un soutien FICOL AFD qui permettra d'appuyer le socle institutionnel de la FAR mais aussi l'ancrage du CRFPA et l'appui à l'intégration de la dotation agricole.

### **Echanges**

Les échanges ont porté sur l'expérience de la coopération soutenue avec le Département Ille et vilaine qui après plusieurs années ont moins de personnes à former. Cette baisse de fréquentation est moins perceptible en Itasy.

Ils ont aussi porté sur l'accès au foncier et les métiers annexes liés à la mécanisation ou à la transformation. L'enjeu de la mécanisation semble plus fort que celui de la transformation. La question foncière est un facteur essentiel pour la région et il faudra mieux la considérer sur le volet installation. Le directeur de la coopération décentralisé évoque le transfert de terrain domanial aux communes, des détails ont été sollicités pour mieux connaître ces mécanismes.

La question du statut du centre a également été abordée, créé par une association pour assurer son fonctionnement et reconnu par l'État.

S'agissant du suivi post formation l'attention est portée sur celui des jeunes avec l'intérêt de réfléchir à une stratégie pour consolider ce suivi.

La question de l'origine géographique dans la région a été évoquée, condition essentielle pour les formations initiales, mais il y'a aussi possibilité de former des jeunes qui ne viennent pas d'Itasy notamment pour les formations courtes.

La reconnaissance par l'État est faite via le Ministère de l'Agriculture et l'habilitation via le Ministère de la formation professionnelle avec une diplomation officielle.

### **⇒ Ille et Vilaine - Alaotra-Mangoro et le programme de coopération sur la filière laitière**

M. Guillaume Parizet, coordinateur de la coopération décentralisée projette un premier film de 2mn 30 pour présenter les actions comme entrée en matière. Il présente la mise en place de la filière laitière du projet pilote qui va jusqu'à la transformation de la production laitière de beurre demi sel. La région Alaotra Mangoro avait été choisie comme zone pilote pour le projet présidentiel de vache laitière en 2005 d'où cette coopération avec ce département principal bassin laitier européen.

La coopération intervient sur 4 districts et aborde 4 volets : tout d'abord l'amélioration générique qui a permis à 250 éleveurs d'en bénéficier. La 8<sup>ème</sup> génération d'insémination permet de fixer la race laitier. Cette insémination est subventionnée à hauteur de 50%. Le 2<sup>ème</sup> axe est le renforcement de capacité des éleveurs avec la ferme d'élevage ou des formations itinérantes qui ont permis à 900 personnes de bénéficier de

formation en partenariat avec la DRAE. Cette ferme n'est plus adaptée car trop éloignée des zones des éleveurs qui ne peuvent quitter pendant plusieurs jours leur ferme. Depuis 2011, elle a été remplacée par une formation itinérante. Une exploitation privée est parfois soutenue pour des démonstrations techniques moyennant subvention. Le dernier copil de mars a validé le désengagement de la ferme pilote au profit de la formation itinérante. Sur la structuration des filières, 7 groupements d'éleveurs peuvent bénéficier d'un soutien technique. Ces groupements sont plus proches de la zone nord, la zone sud étant aujourd'hui mieux structurée.

Le constat après 10 ans, sur la base d'une étude d'impact sur 10% des éleveurs, met en avant le développement d'une activité secondaire de l'élevage laitier, des compléments de revenus, l'ouverture aux femmes alors que cette coopération n'a pas engagé d'action directe pour les femmes. La promotion sociale de jeunes ruraux est vraisemblablement liée à la structuration de la filière de la vache laitière plus forte que le zébu femelle. L'étude a enfin mis en avant que les plus démunis ne sont pas atteints. Les impacts économiques sont quantifiables avec un bénéfice de 550 000 ariary par vache sur la base d'un revenu continu. La rentabilité intervient au bout de 3 ans après insémination. Parti de zéro, le chiffre d'affaire de cette filière laitière atteint aujourd'hui 3 milliards cinq cents millions d'ariary. Les revenus permettent la scolarisation des enfants et l'achat de nouveau matériel puis l'aménagement du logement et de l'épargne.

Cette étude confirme la démarche et permet de porter des améliorations pour que la filière soit pérenne d'ici 5 ans avec l'arrêt de subvention de l'insémination, l'usage de monte par des taureaux pure race, le développement des cultures fourragères, l'accès au réseau de finance et la professionnalisation des groupements d'éleveurs et des réseaux de collecte ainsi que la création d'une fédération régionale et enfin la traçabilité des animaux et de la production.

### Echanges

Les échanges ont porté sur les éventuels cycles courts pour l'alimentation, avec les herbes des marais ou les provendes, avec des ingrédients locaux.

La durée du projet de 10 ans a été soulignée car l'accompagnement dans la durée permet de meilleurs résultats. Le CIRAD a évoqué « l'usine à engrais » que représentent les vaches au travers de fumier pour le maraîchage. Une discussion pourra être envisagée avec le CIRAD sur ce projet.

Une question est posée sur la sécurité, il semblerait qu'il n'y ait vraisemblablement pas de problème car les vaches laitières de race pure, beaucoup moins rapides que les zébus, ne peuvent pas être volés suivant les techniques des dahalos et que leur viande n'est pas recherchée.

Une question est posée sur la résistance aux maladies versus production et pureté de la filière laitière. Le climat restant proche de l'Analamanga ce problème ne s'est pas posé.

Les formations pourraient être dispensées au travers de toute l'île. Une demande émane de Fianarantsoa est ne trouve pas de réponse. Une structure spécifique à Antsirabe peut être sollicitée. Des visites d'échange avec des coopératives laitières peuvent être envisagées.

Le directeur de la coopération décentralisée évoque la capitalisation des expériences et une étude d'impact de la coopération décentralisée pour Madagascar. Il faut démontrer et partager cette valeur ajoutée pour toutes les coopérations décentralisées.

L'impact environnemental est également à envisager. La pression foncière reste très faible car la région à grande vocation agropastorale n'a à ce jour que 1 500 vaches qui n'entrent pas concurrence avec les zébus car n'ont pas besoin de surface fourragère importante (estimée à 1 hectare par vache laitière).

### ⇒ Présentation du projet patrimoine de Paris région Expertise

La coopération Région Ile de France – Commune d'Antananarivo a évolué avec un nouveau dispositif qui succède à l'Institut des métiers de la ville (IMV) et a mis en avant le projet Patrimoine. Des actions initiées depuis quelques années ont permis la restauration de bâtiments oubliés avec pour le « dernier en date » le Musée de la photographie qui après quelques mois d'exploitation voit de très nombreux visiteurs et en particulier de jeunes malgaches.

Plusieurs sites malgaches sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO dont Ambohimanga et les Tsingy de Bemaraha. La haute ville a été ajoutée à une liste à présenter à l'UNESCO qui se montre favorable au site urbain en Afrique, ce qui représente une vraie opportunité pour la capitale. Les études sont avancées avec un périmètre de 80 hectares et une « zone tampon » de 160 hectares. Les critères ont été définis par rapport à l'architecture du paysage mais également l'utilisation du territoire et les traditions vivantes. Le partenariat intervient avec l'État, le Ministère de la Culture, la commune urbaine et des fokontany et la Région Ile de France. Le site pourrait être géré via un organisme type « héritage fondation ». Des travaux restent à mener.

L'urgence est réelle car le site est en péril lié à sa vieillesse, à la pression urbaine avec des constructions qui ne respectent pas les codes et l'abandon de certaines traditions. La démarche a avancé sur la phase d'adhésion avec des études qui restent à mener en particulier pour le plan de gestion et les retombées pour les habitants. Il faut compter 2 ans avec la mobilisation de 240 000 euros pour le dépôt de dossier.

### ⇒ Intervention sur les actions de patrimoine de la Haute Ville à Fianarantsoa

L'intervention de Monsieur Jimson Heritsialonina de la Fondation du même nom a mis en avant l'histoire de la vieille ville de Fianarantsoa. Plus rien n'existait des bâtis de cette période où l'on construisait en bois. Après 1830 puis entre 1868 et 1930 c'est l'âge d'or de la Haute ville avant une migration de ses habitants vers la ville basse. Dans les années 2000, la ruine avait avancé et une forte action de lobbying a permis de délimiter une « zone historique à intérêt général » et l'inscription parmi les 100 sites les plus menacés dont le site qui figure même sur les billets de 100 Ariary.

Les dégâts provoqués par les précipitations étaient grands tant sur les maisons que sur l'état des rues. Les actions engagées ont reposé sur un arrêté communal avec des prescriptions sur l'architecture et une interdiction d'extraire des rochers. Des actions ont été engagées avec notamment les coopérations allemande et suisse. Plusieurs résultats ont été atteints par le plan d'action du projet de sauvegarde de la vieille ville. Les interventions les plus critiques concernent les toitures. Un système de prêt a été mis en place. Les actions pour les sanitaires concernent les WC compost.

Une présentation du PADEV à Fianarantsoa est faite par l'AFD pour évoquer les actions prévues avec la création d'un circuit intégré avec la réhabilitation de petites ruelles, un éclairage solaire, la réhabilitation d'un marché et des escaliers etc... La première phase à hauteur de 1 million euros est prévue pour démarrer les appels d'offre cette année.

### Echanges

La coopération Nouvelle Aquitaine a recensé les sites en Itasy et voudrait connaître le régime des Offices de tourisme pour faire en sorte que les gens s'impliquent pour le tourisme local. L'office régional de tourisme d'Analamanga met en œuvre des circuits qualitatifs. L'enjeu du terme « visiteur » est important car l'objectif est que le touriste devienne local.

La question de savoir si l'UNESCO est en mesure de suivre la demande est abordée. La responsabilité importe à la commune et le constat est réel sur la pression portée sur la commune. La coopération peut jouer ce rôle et c'est aux familles à s'approprier également les enjeux. L'enjeu de la gentrification est réel et le plan de gestion sur Tananarive le prévoit. À Fianarantsoa la question a été abordée également.

Le directeur de la coopération décentralisée évoque le bel exemple pour Fianarantsoa et un échange nécessaire avec les familles propriétaires. La confiance est essentielle et la question de la gestion du Rova l'est également.

### MATIN – COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - 9h

#### I/ Table ronde

- **Retour sur les conclusions des Assises sur la thématique Eau**

M. François Simon de la coopération décentralisée du Grand Lyon revient sur les conclusions de l'atelier lors des Assises. Un point d'attention est porté sur la situation de l'accès à l'eau et l'assainissement ainsi que le rôle et le poids des collectivités françaises et des acteurs de l'eau à Madagascar. La richesse et la diversité des actions est à soulever avec une augmentation des actions durables sur les déchets et l'assainissement.

Sur l'eau, des rigidités ont été soulevées par exemple la taxe d'exploitation « eau et assainissement » non rétrocédée par la Jirama mais aussi le lien avec le trésor public cf. la redevance ordures ménagères prélevée mais peu redistribuée.

Les communes sont en recherche de partenaires car il y a un manque d'engagement financier de la part de l'état malgache. Les collectivités françaises peuvent accompagner la démarche mais ne peuvent pas résoudre les problèmes du secteur.

Il ressort aussi qu'il y a peu de réceptivité de l'Etat sur le sujet. Des déceptions émanent des collectivités et il y a trop peu de relais de l'Etat pour apporter des réponses.

Le directeur de la coopération décentralisée évoque la loi organique avec maîtrise d'ouvrage transférée aux communes. Le processus de transfert n'est pas effectif. Même si le code de l'eau a été mis à jour en 2014, le protocole d'accord entre le MID et le Ministère de l'eau n'est pas effectif. Il souligne la défaillance institutionnelle pour accélérer le programme de révision du code.

Il faut capitaliser les expériences des coopérations décentralisées. Les ateliers ont permis de faire remonter les enjeux et montré des solutions, il faut un engagement de l'Etat à la suite des Assises.

- **Quelle répartition des rôles et responsabilités entre acteurs institutionnels ?**

Le Ministère de l'eau met en place la politique et la stratégie du secteur. La stratégie politique date de 1997 et le nouveau programme sectoriel reste en cours d'élaboration. Le processus est initié. Il faut désormais définir l'orientation politique. Le Ministère sollicite l'implication des partenaires pour une consultation régionale et une remontée d'expériences au niveau local qui est nécessaire. Il faut avant tout réfléchir ensemble et réunir tous les acteurs pour envisager cette programmation sectorielle.

Le directeur de la coopération décentralisée rappelle que la Jirama a demandé aux communes de faire un programme d'emploi, à charge à la Jirama de réaliser les travaux. En tant que membre du CA de la SAMVA le directeur de la coopération décentralisée évoque le besoin de factures dans chaque guichet de perception, Les difficultés de trésorerie de la Jirama peuvent aussi résulter de ce fait. Il y a un enjeu sur la politique du ministère de l'eau pour le taux d'accès à l'eau. La réponse évoquée est la maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes qui doivent être habilitées pour cela.

Ran'Eau évoque que les conditions d'habilitation sont prévues dans un décret qui sera joint au compte rendu de l'atelier.

Le directeur de la coopération décentralisée évoque 4 critères sur des bases administratives, financières et comptables. Aussi, il est nécessaire d'avoir un service technique approprié puis un programme d'investissement puis un service de gestion du patrimoine de la commune. Même la capitale n'est pas habilitée.

Le chef de Région Haute Matsiatra formule un souhait de bienvenu et tient à parler de la notion de gratuité de l'eau. La région fait beaucoup de sensibilisation pour faire accepter la non-gratuité de l'eau car il y a des coûts. Le rôle de la région est très clair dans la loi décentralisation. Les ministères ont des directions régionales et la région doit faire la coordination. Il faut organiser pour évoquer les difficultés car l'enjeu d'aujourd'hui est le partage d'expériences.

## II/ Partage d'expériences

- Quelle répartition/complémentarité des compétences, quel portage des activités dans la mise en place de services d'EPA entre les différents acteurs de la coopération décentralisée ?
- ⇒ **Grand Lyon-Haute Matsiatra : appui à une commune rurale et coopération centrée eau assainissement hygiène à l'échelle d'une région**

M. François Simon de la coopération décentralisée du Grand Lyon- Haute Matsiatra rappelle que l'enjeu est de présenter comment les initiatives présentées se mettent en place à des échelles différentes (régionale et communale) et avec des opérateurs différents.

Les interventions sont faites à la demande de la Région avec un service technique du Grand Lyon qui intervient via sa direction de l'eau. Cette coopération représente 800 000 euros sur les fonds propres et ceux de l'agence de l'eau soit 5 millions d'euros sur quatre ans.

Le travail avec le partenaire malgache mobilise des salariés de la Région et les communes participent à 1%. Les études se font en régie, ce choix est lié au faible nombre de bureaux d'étude. Le point focal est la secrétaire générale de la Région avec une rencontre hebdomadaire. Des réunions mensuelles sont organisées avec la direction de l'eau et la commune. Un compte avec une banque commerciale a été ouvert avec l'autorisation du ministère des finances avec double signature du chef de région et le représentant du Grand Lyon.

Un SIG régional intègre les données de l'ensemble des partenaires et constitue un outil pour la direction régionale de l'eau qui répertorie les caractéristiques des réseaux. C'est aussi un outil d'orientation stratégique pour la région. A noter que le budget programme de la région issu de la LOLF reste très éloigné des besoins. Il est important d'être en lien étroit avec les communes et un budget piloté par la Région permet d'appuyer des communes en dehors des 15 identifiés par la coopération décentralisée.

Il est aussi question de faire monter en compétences les acteurs au niveau régional mais aussi les gestionnaires de réseau pour en évaluer la performance. Par exemple le taux de recouvrement des factures d'eau est suivi et lorsque que taux trop faible nouvelle sensibilisation nécessaire. Le grand Lyon est satisfait de son partenariat avec la Région, ancien et stable avec une forte collaboration avec la direction de l'eau. Le bémol reste les moyens financiers limités pour accompagner les communes dans la maîtrise d'ouvrage, postulat considéré par le grand Lyon dans son approche.

A l'échelle communale des services techniques de l'eau sont mis en place, service autofinancés sur les revenus de la commune.

Un SIG par commune permet de réaliser un état des lieux en évitant les conflits d'usage ainsi que d'établir les devis et définir ensuite les priorités. Sur les communes urbaines, des outils de modélisation sont aussi définis et un travail avec la Jirama a été élaboré. Pour les délégataires de la gestion, leur évaluation est réalisée par les communes en partenariat avec la direction régionale. La préservation des ressources est bien sûr suivie de même que des formations réalisées en lien avec les services techniques déconcentrés.

Le chef de Région ajoute que la Région intervient dans le choix des communes bénéficiaires d'infrastructures ou d'études. La Région accueille aussi des stagiaires expatriés dans la Région, elle émet des besoins en ce sens. La ville de Fianarantsoa bénéficie de la modélisation du réseau d'eau et de sa rénovation. Pour le

représentant de l'Ambassade, l'appui en matière de la décentralisation est essentiel en tant que principal levier de développement. Il faut appuyer la décentralisation effective.

### **Echanges**

Les échanges ont porté sur la protection de la ressource, la connaissance des stocks pour la pérennité des ouvrages, sur la gestion de l'eau en régie directe et sur la modélisation des besoins par la Région via une concertation des différentes communautés. La protection en amont de la ressource est prise en compte et des mesures périodiques sur les débits des sources sont réalisées. L'observation après 10 ans permet de constater une diminution de 30 à 40% du débit. C'est un réel problème et des missions prospectives plus larges sont nécessaires.

À Fianarantsoa il n'y a pas de nappe et le suivi doit prendre en compte la pluviométrie.

Le chef de la région évoque le fait que les priorités sont sur 15 communes sur 91 à cause des enjeux de financement. Les critères concernent la disponibilité des ressources. Aussi l'aspect viabilité est essentiel, la sensibilisation pour la non-gratuité de l'eau est essentielle. Il n'y a pas de régie directe pour les petits réseaux qui sont gérés de façon communautaires, les plus gros l'étant via des contrats d'affermage.

Le directeur de la coopération décentralisée évoque la loi sur le partenariat public privé qui peut appuyer la réflexion pour pérenniser les actions entreprises et les infrastructures.

Les échanges ont aussi porté sur le niveau de contribution financière de la commune et la prise en charge des agents. Le service technique communal de l'eau est financé sur budget général ou via les taxes, 10 millions ariary par an de chiffre d'affaire génère 1 million d'ariary de taxe pour un district de 3 000 habitants.

La question des branchements privés est importante. Avec 30% de branchements privés, qui payent le mètre cube d'eau plus cher que le prix fracturé aux bornes fontaines, permet de soutenir ce tarif social. Les tarifs sont de 1 ariary par litre en branchement privé et 0,6 à la borne fontaine.

#### **⇒ Conseil Département du Finistère – Région Diana : rôle et implication de la direction régionale EAH et coopération multisectorielle**

M. Roman Marciniak, chargé de mission de la coopération décentralisée Finistère – Diana et M. Kleoni Mandimbisoa, DREAH de la Région Diana font une présentation conjointe du nouveau projet dans la Région. Le contexte d'intervention repose sur la coopération entre le Ministère de l'eau et la Région de Diana en coopération décentralisée avec le conseil départemental du Finistère depuis bientôt 20 ans. Cette coopération intervient sur deux axes « rural et urbain » avec un appui aux initiatives et politiques locales. Suite à une mission politique et technique cet appui a été recentré notamment sur l'eau et l'assainissement, au profit de la commune d'Ampasindava considéré comme « priorité de développement ». Cette commune offre en effet beaucoup d'opportunités économiques et bénéficie de nombreux appuis d'acteurs divers. La démarche a été initiée en juin 2016 et a conduit au lancement de l'étude le mois dernier.

Le directeur régional de l'eau a rappelé les données techniques avec 0% d'accès à l'eau pour une population de 2000 habitants. L'objectif est de 100% au terme du projet. L'usage de l'eau prévoit trois quart pour l'usage domestique et un quart pour le tourisme et autres activités. Le ministère privilégie les ouvrages de captage. Un barrage a été sélectionné avec un débit de 120 litres par seconde, le prélèvement prévu étant de moins de 2 litres par seconde. Le choix repose aussi sur des compétences via l'université et la mise en place de modèles hydrologiques. Les besoins sont d'environ 109 m<sup>3</sup> à l'horizon 2032 pour 2900 habitants. Le volet assainissement repose sur la sensibilisation des écoles et structures locales contre la défécation à l'air libres.

Le financement est évalué à 353 000 euros mobilisant en grande partie les collectivités françaises, l'agence de l'eau ou WWF également. La gouvernance du projet repose sur la Commune rurale de MANGAOKA qui est maître d'ouvrage.

⇒ **Ville de Mantasoa-Ville d'Auch (Experts-Solidaires) : implication d'un opérateur externe pour la mise en œuvre d'une coopération décentralisée**

Une présentation du projet de la coopération décentralisée entre la ville d'Auch et de Mantasoa est réalisée conjointement par Mme la Maire de Mantasoa Lala RANAIVO HARISOA et M. Benoit Vandewiele d'Experts Solidaires. La ville de Mantasoa est une commune rurale de 106 km<sup>2</sup> et de 13 000 habitants et 11 fokontany, Auch, préfectures du Gers compte 23 000 habitants et est la citée d'où est partie Jean Laborde, elle fait partie du bassin versant Adour Garonne. Experts solidaires est une association d'experts nationaux et internationaux sur plusieurs secteurs et qui assiste des actions de solidarité internationale.

Un rappel historique est fait sur la ville de Mantasoa et son patrimoine riche en vestiges. L'objectif est de fournir une eau de qualité et une première tranche a été inaugurée en avril 2017. Le projet cible 2 200 habitants avec un système gravitaire pour un coût de 100 000 euros. La gestion, une fois le réseau construit, est faite par une association locale. Cependant, il y a eu de nombreux problèmes notamment en raison du coût de 1 Ariary par litre mais également du vandalisme et la commune a décidé de faire gérer par un délégataire, Ny Ravo. La commune en tant que maître d'ouvrage à bénéficié de renforcement de capacités sur plusieurs sujet y compris la délégation de service public.

Pour les phases prochaines il est prévu des travaux complémentaires et la mise en place d'un service technique mais il s'agit aussi de vitaliser cette coopération décentralisée avec un pavillon de Mantasoa à Auch. Le lycée technique professionnel de Mantasoa pourrait aussi être valorisé. « L'enjeu est que les gens d'Auch soient fiers de Mantasoa ».

⇒ **Experts Solidaires de Tuléar : présentation des projets du SEDIF dans la Région Atsimo Andrefana**

Présentation de Camille MARCONNET, Assistante Technique à la DREAH de Tuléar (Experts Solidaires). Les projets consistent en un appui aux communes via le mécanisme STEFI, la direction régionale étant en assistance et appui technique. Le STEFI est ainsi basé dans les locaux de la direction régionale. Neuf communes sont concernées, une trentaine est ciblée et d'autres partenaires sont mobilisés. Les communes sont sélectionnées au travers d'une identification et manifestation des besoins et doivent mobiliser une contrepartie de 5%. Des problèmes apparaissent cependant sur le non-respect par le délégataire de la notion de service public, du paiement des taxes, des changements des équipements communaux. La situation actuelle fait apparaître 8 sites où les choses fonctionnent très bien. Le rapport STEFI met en place une eau de qualité.

Echanges

Les questions ont porté sur le calcul du nombre d'habitants, si ce dernier tient compte des touristes. Les zones touristiques de Mantasoa sont prévues en 4<sup>ème</sup> partie du schéma directeur.

Une question est posée sur le budget primitif avec l'inscription des actions mais aussi des espaces participatifs dans la structure locale de concertation. Ce type de structure reste cependant coûteux et les communes ne le maîtrisent pas.

D'un point de vue technique la question du dessalement évoqué à Tuléar pourrait permettre de former des doctorants, ce choix existe dans plusieurs lieux mais reste très cher.

Qu'en est-il du choix d'un réseau via une prise d'eau simplifiée en raison des évolutions du secteur. Il faudra trouver des solutions hors captage et penser à un modèle de protection. Cependant, un point d'attention sur les choix de forages profonds qui impliquent un coût élevé que les ménages ne sont pas prêts à payer. Au-delà de 2 ariary par litre, les ménages ne veulent pas payer. Mantasoa avait organisé une réunion du fokontany sur le prix de l'eau et est arrivé au même constat. Les interventions soulignent comme clé de succès, la création d'un service technique mais le coût reste élevé et le coût sur la facture s'en ressentira. Il

faut donc prendre en compte ce type de paramètre en prenant en compte la limite à payer des ménages avec des branchements sociaux et des branchements privés.

Pendant l'atelier est annoncé que la première demande de financement de l'agence de l'eau Adour Garonne a été acceptée pour le projet de Billere avec Soavinandriana, soit 9 000 euros en sus du cofinancement MEAE. Les coopérations décentralisées sont des outils mais les appuis locaux ne doivent pas être oubliés.

## Visite terrain

